

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

3 - RESUME NON TECHNIQUE



EAUX SUD PAYS D'AUGE

Juillet 2023

ENSEMBLE
vos projets prennent vie



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE.....	4
1- OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
2- ETUDE DE L'ETAT INITIAL DU SITE	4
3- INCIDENCES DES EPANDAGES.....	5
1- Analyses des effets des épandages sur l'environnement.....	5
2- Analyses des effets des épandages sur la santé	5
4- MESURES COMPENSATOIRES DE LA FILIERE	5

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

1- OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude préalable définit l'aptitude des sols à l'épandage et le périmètre d'épandage. Elle précise les modalités de réalisation de l'opération, y compris les matériels et dispositifs d'entreposage nécessaires.

La filière d'élimination retenue est l'épandage sur terres agricoles. Outre le fait qu'il s'agisse d'une solution peu onéreuse, les boues d'épuration présentent un intérêt agronomique. Elles contiennent des éléments fertilisants majeurs, azote et phosphore notamment, leur épandage permet un apport d'engrais valorisable par les cultures et donc une économie d'achat d'engrais pour l'exploitant.

L'apport de chaux par les boues présente également un intérêt pour la fertilité des sols.

2- ETUDE DE L'ETAT INITIAL DU SITE

La station d'épuration de Lisieux est opérationnelle depuis 2003.

Elle assure l'assainissement de 17 communes : Beuvillers, Coquainvilliers, Firfol, Glos, Hermival-Les-Vaux, Lisieux, Le Mesnil-Guillaume, Oully-Le-Vicomte, le Pré d'Auge, Rocques, Saint-Denis-de-Mailloc, Saint-Désir, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Jean-de-Livet, Saint Martin-de-La-Lieue, Saint-Martin-de-Mailloc et Valorbiquet.

Elle dispose d'une capacité nominale de traitement de 70 000 Equivalent-Habitants (E.H.). Toutefois, le nombre de raccordés permanents est estimé à **26 050 EH**

Le plan d'épandage vise à valoriser 730 tonnes de MS par an, soit environ 3 500 tonnes de boues brutes à 21% de MS.

La quantité de boues pâteuses chaulées à épandre s'élèvera à quasiment 3 000 tonnes à 36 % de MS (soit 1000 tonnes de MS après chaulage).

Le périmètre d'épandage est délimité à partir des terres mises à disposition par 16 agriculteurs. Les parcelles sont situées sur 26 communes du Calvados et 10 communes de l'Eure.

Une surface totale de 1 082,70 ha est proposée. Après examen des différents motifs d'exclusion de terre (distances aux tiers, aux cours d'eau, pente, périmètres de captage, etc.), la surface d'épandage retenue s'élève à 1 059,87 ha. Le plan d'épandage est constitué à 92 % de terres labourables et 8 % de prairies. Les parcelles sont situées dans un rayon de 25 km autour de la station.

L'ensemble du département de l'Eure est situé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Pour la partie Calvados, 2 communes sur les 26 de la zone d'étude sont en zone vulnérable.

Certaines parcelles sont situées en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Les ZNIEFF constituent des espaces d'inventaire des zones les plus intéressantes sur le plan écologique. Les parcelles agricoles exploitées de manière intensive, même situées dans des ZNIEFF, ne présentent aucun intérêt faunistique ou floristique.

En revanche, il n'y a aucune zone Natura 2000 à proximité des parcelles.

3- INCIDENCES DES EPANDAGES

1- ANALYSES DES EFFETS DES EPANDAGES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'épandage des boues sur des parcelles agricoles n'aura pas d'incidence sur les milieux naturels, les équilibres biologiques et le patrimoine culturel.

L'incidence visuelle des épandages s'assimilera à celui d'une pratique culturale agricole courante. Les épandages ne seront réalisés que pendant les périodes favorables à une intervention sur les parcelles agricoles, principalement entre février et mai et de juillet à septembre.

Les épandages des boues s'intègrent par ailleurs dans une pratique de fertilisation azotée raisonnée : les préconisations d'épandage des boues assurent un apport à la bonne dose et à une période adaptée sur les cultures aptes à valoriser la fertilisation apportée. Les boues se substituent aux apports traditionnels d'engrais. Cette bonne gestion agronomique des épandages de boues limite très fortement les risques de lessivage de nitrates et de pollution diffuse des eaux souterraines.

La qualité chimique des boues est très largement conforme aux normes fixées pour un épandage agricole. Le flux d'apport au sol d'éléments-traces métalliques simulé sur 10 ans respecte également très largement les doses d'apport autorisées (voir étude de l'innocuité des boues aux Partie 4, paragraphes 2-3. et 2-4 de l'étude préalable).

Les boues chaulées constituent des produits stabilisés. La matière organique des boues a été stabilisée par le processus de chaulage. Les boues seront enfouies immédiatement après les épandages ce qui limite les risques de nuisances olfactives.

L'incidence du transport des boues sur la circulation des véhicules sera nulle compte-tenu du trafic préexistant autour de Lisieux.

2- ANALYSES DES EFFETS DES EPANDAGES SUR LA SANTE

L'épandage des boues sur des parcelles agricoles n'aura pas d'incidence sur la santé.

En effet, les boues présentent des teneurs en éléments traces métalliques et en composé traces organiques très inférieures aux seuils réglementaires.

Les boues sont hygiénisées par chaulage. Elles peuvent donc être épandues sans risque vis-à-vis de la santé publique.

4- MESURES COMPENSATOIRES DE LA FILIERE

L'exploitation des épandages sera confiée à des prestataires spécialisés apportant des garanties pour le respect des préconisations d'épandage définies dans le programme prévisionnel établi avant chaque campagne d'épandage :

- ✓ respect des parcelles autorisées à l'épandage ;
- ✓ respect des zones d'exclusion ;
- ✓ respect des doses d'épandage ;
- ✓ respect des modalités d'enfouissement ;
- ✓ respect des périodes d'épandage autorisées ;
- ✓ respect des cultures réceptrices.

Le suivi des épandages confié à un prestataire spécialisé, en plus d'une transparence totale sur l'opération d'épandage, assure :

- ✓ une adaptation des doses d'épandage en fonction de la valeur fertilisante des boues analysée régulièrement ;
- ✓ un appui agronomique pour une bonne intégration des épandages des boues dans une pratique de fertilisation raisonnée des cultures aux agriculteurs du périmètre avec :

- un conseil spécifique à la parcelle permettant aux agriculteurs de disposer de toutes les informations pour l'établissement des plans de fumure dans les fiches d'apport parcellaires qui seront transmises aux agriculteurs à la fin de chaque campagne d'épandage ;
- des analyses de sol (fertilité chimique et reliquat d'azote minéral à la sortie de l'hiver) selon un protocole adapté au niveau de fertilisation pour préciser les besoins de fertilisation minérale complémentaire des cultures.



CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

**Pôle régional Territoires
et Environnement**

**Chambre d'agriculture
de Normandie**

6 rue des Roquemonts
CS 45346 – 14053 CAEN Cedex 4

Votre contact : **Samuel LE CORGUILLE**
conseiller agronomie-environnement
Samuel.lecorguille@normandie.chambagri.fr
02 31 70 25 02 – 06 73 49 68 49

normandie.chambres-agriculture.fr - Rubrique « Territoires »

 @AgriNdie  @agri-normandie